

Personnel Communal - Opéra-Théâtre - Recrutement d'un régisseur - technicien

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La coordination et l'organisation du travail de l'équipe technique de l'Opéra-Théâtre nécessite le recrutement d'un régisseur - technicien. Trois secteurs sont concernés :

- les ateliers de construction de décors et de confection de costumes
- la cabine éclairage
- le plateau.

Dans ce cadre, l'agent concerné sera notamment responsable au plan technique de la préparation, de l'exploitation et de la coordination des activités.

A ce titre, il devra notamment :

- être l'interlocuteur du directeur de l'Opéra-Théâtre pour tout ce qui a trait à la technique des spectacles
- être en mesure de dialoguer avec les metteurs en scène, les décorateurs et les utilisateurs de la salle (plans d'éclairage, constructions des décors, confection des costumes...)
- étudier les fiches techniques des spectacles en diffusion préalablement à la présentation de ceux-ci
- coordonner et planifier le travail de l'équipe technique.

Il devra par ailleurs être l'interlocuteur des secteurs techniques de la Ville pour ce qui est de l'entretien général du bâtiment.

Cet agent devra donc posséder une bonne connaissance du milieu du spectacle (du spectacle vivant et en particulier de l'activité lyrique) et des techniques de la scène.

Il devra en outre justifier du baccalauréat et/ou d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

Pour pourvoir cet emploi, la Ville a, dans un premier temps, recherché un technicien territorial sur liste d'aptitude (lauréats du concours correspondant) ou par voie de mutation. A cet effet, elle a réalisé une très large publicité de ce poste, indépendamment d'une note interne (Télérama, Gazette des Communes, courrier adressé à tous les lauréats du concours de technicien). Un seul technicien s'est porté candidat. Il n'a pas été retenu.

Cette première recherche s'étant révélée infructueuse, la Ville a procédé à de nouvelles publications sans réserver ce poste à un agent titulaire (Gazette des Communes, Télérama). Aucune candidature de technicien titulaire n'a été adressée à la Ville. Par contre, d'autres candidats se sont manifestés.

Il importe donc, compte tenu d'une part des appels à candidatures de fonctionnaires infructueux, et d'autre part de la nécessité de pourvoir cet emploi, d'ouvrir l'accès à cet emploi à un agent non titulaire contractuel.

Le recours à un agent contractuel serait pleinement fondé, tant par la nature des fonctions à assurer que les besoins du service. En effet, comme indiqué ci-dessus, cet emploi de régisseur - technicien de l'Opéra-Théâtre est très spécifique, les fonctions considérées nécessitant des connaissances particulières et les tâches à accomplir étant très spécialisées, ce qui peut expliquer la quasi absence de candidatures d'agent titulaire (une seule). En outre, il est désormais très urgent de pourvoir cet emploi afin d'assurer la continuité du service.

L'agent concerné percevrait une rémunération brute annuelle (traitement indiciaire) de l'ordre de 22 400 € (146 935 F). Cette rémunération serait modulée en fonction de son expérience professionnelle. Cet agent percevrait en outre, le cas échéant le supplément familial de traitement, et dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992, la prime de fin d'année.

Le contrat serait établi pour une durée maximale de 3 ans (un an renouvelable deux fois par tacite reconduction). A son échéance il ne pourrait être prorogé que par une reconduction expresse.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- pourvoir l'emploi de régisseur - technicien de l'Opéra-Théâtre dans les conditions ci-dessus,
- signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Ressources Humaines et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.